

Epargne salariale / CET

Vos opportunités de placements et de transferts

1

Placement en €

A partir du salaire de Novembre
vers le CET Court terme

2 000 € max

date limite 14 Novembre sur MyHR

Intérêt : alimentation du CET court terme

- soit pour augmenter les jours de congé

(possibilité de prise en demi-journée),

- soit pour anticiper un placement vers le CET Long terme
- soit pour anticiper le placement sur le PERCOL.

Attention à la limite de 30 jours du CET court terme.

Pour information, la prime annuelle (non cadre) et la part variable (cadre) sont plus communément appelées 13eme mois

2a

Pour les Non CADRES

Placement en €

Prime annuelle (acompte)
vers le CET Court terme

1/2 mois de salaire avec prime d'ancienneté

date limite 14 Novembre sur MyHR

2b

Pour les CADRES

Placement en €

Part variable (minimum garanti)
vers le CET Court terme

F11-H15 8.33% du salaire de base (+H Sup éventuelles)

date limite 9 Decembre sur MyHR

Intérêt : **Abondement de 40%** limité à 10 Jours par an, montant exclu des impôts sur le revenu

Contrainte : blocage jusqu'au départ à la retraite sauf cas de déblocage anticipé

A faire une seule fois dans l'année (vérifier que vous ne l'avez pas déjà fait en juin)

3

Transfert de jours

du CET court terme ou long terme
vers le PERCOL

optimum 10 jours

Du 22 Novembre au 2 Décembre sur MyHR

Intérêt :

- Soit **abondement de 1/3** limité à 6 mois lors du départ à la retraite.
- Soit préparation d'un projet personnel de congé longue durée.
- peut aussi être utilisé pour des versements sur le PERCOL

4

Transfert de Jours
du CET court terme
vers le CET Long terme

40 jours max en 2024

Toute l'année sur MyHR

UNE QUESTION ?
ÉCRIVEZ-NOUS !

Mail : CFDT_ADS@airbus.com

NOUS SUIVRE
SUR SMARTPHONE

